PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Quotidienne.

	Un An.	6 Mois.	3 Mois.	1 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS....	$12.00	$6.00	$3.00	$1.00
POUR L'ETRANGER.....	$15.15	$7.55	$3.75	$1.30

Les abonnements se soldent invariablement d'avance.

Le Numéro Cinq Sous

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Hebdomadaire.

	Un An.	6 Mois.	4 mois.	3 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS.....	$3.00	$1.50	$1.00	75 cts
POUR L'ETRANGER.....	$4.00	$2.05	$1.35	$1.05

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTERATURE. — PRO ARIS ET FOCIS — SCIENCES, ARTS.

Seul Journal Français Quotidien au Sud — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 31 MARS 1896. — Fondé le 1er Septembre 1827

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.
Bureaux : 323 rue de Chartres
Entre Conti et Bienville.

Entered at the Post Office at New Orleans, La Second Class Matter.

☞ POUR LES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES ET LOCATIONS, ETC., QUI SE SOLDENT AU PRIX REDUIT DE 10 CENTS LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE.

VENTES DE CE JOUR

Bourse des Encanteurs.

Par Jas. A. Brennan—Un certain lot de terre avec améliorations, situé dans le Troisième District.

Par D. Danziger—Plusieurs terrains et bâtisses situés dans le Troisième District.

Par Wm Nelson, constable, à son entrepôts Lafayette, entre Camp et Magasin, un mulet, wagon et harnais.

Par le Shériff, No 1623 rue Orléans—Le contenu d'un établissement de vaisselle. Ainsi, au No 405 rue des Ursulines, vins, liqueurs, etc.

Encore une Conquête Russe.

Une des dépêches les plus importantes que nous ayons reçues, dans les dernières 24 heures, c'est l'annonce d'un traité nouveau entre la Chine et la Russie. Ce serait Li-Hung-Chang qui serait chargé de le conclure, durant son voyage en Russie. Celle-ci exercerait un véritable protectorat sur la vaste contrée de la Mantchourie qui compte de 12 à 13 millions d'âmes ; et son chemin de fer transibérien, au lieu d'aller aboutir au nord est, à Vladivostock, descendrait beaucoup plus au sud, jusqu'à Port Arthur, la pointe du golfe de Petchili.

Ces nouvelles sont graves ; une pareille avance livrerait une partie des côtes orientales de l'Asie à la Russie, qui étendrait ainsi ses énormes tentacules sur tout le Vieux-Monde et atteindrait, de ce côté, le 37e ou 38e degré de latitude, au niveau et près que dans le voisinage de Pékin. Encore un ou deux pas en avant, et la Russie pourra étouffer l'Asie et une partie de l'Europe dans son terrible embrassement.

LE DERNIER OUKASE.

Le tsar Nicolas, à l'occasion du 51e anniversaire de la naissance de son père, Alexandre III, a adressé, au Sénat dirigeant, l'oukase suivant :

Dans la haute sagesse, qui présidait à tous ses actes, et sans tirer l'épée, notre père bien-aimé a conduit d'une main ferme notre chère patrie dans une voie glorieuse. Exerçant partout son action dans l'intérêt de la paix et de la tranquillité générale, il a laissé un nom qui restera à jamais gravé dans le cœur de son peuple fidèle.

Pour perpétuer le souvenir du tsar-pacificateur, d'impérissable mémoire, nous avons institué aujourd'hui, à la date du 51e anniversaire de sa naissance, une médaille, à l'effigie de notre père, destinée à être portée par tous ceux qui ont collaboré à l'œuvre de l'empereur défunt. Que cette médaille leur rappelle constamment l'image imposante du souverain tout-puissant, qui ne se ménageait pas pour le bien de la patrie.

Cette médaille est instituée pour être portée sur la poitrine avec le ruban de l'ordre de Saint Alexandre Nevsky par les prélats, les membres du clergé, les généraux, les officiers supérieurs et subalternes et les fonctionnaires de toutes les classes et de toutes les administrations qui se trouvaient au service effectif pendant le dernier règne.

Le Sénat dirigeant prendra les mesures nécessaires pour l'exécution des présentes.

NICOLAS.

Le testament d'Emin pacha.

Un des compagnons de Stanley dans l'expédition envoyée au secours d'Emin pacha, M. Mounteney Jephson, qui résida avec le gouverneur d'Equatoria, pendant toute la durée de sa résistance à Stanley et de la révolte de cette province, vient de communiquer au ministère allemand des affaires étrangères un document dont il avait longtemps publié l'existence et qu'il a retrouvé récemment, le testament d'Emin.

Ce testament fut rédigé au mois d'octobre 1888, alors qu'Emin et Mounteney Jephson étaient prisonniers des soldats insurgés à Dafilé, sur le Nil blanc. Il stipule que toute la fortune d'Emin [qui s'élèverait maintenant de 150 à 175,000 francs au moins, si les arriérés des traitements dus au pacha étaient payés à ses héritiers] reviendra de droit à sa fille Ferida bint Emin, "l'Unique" [qui se trouve actuellement en Silésie, où une sœur d'Emin dirige son éducation.

Quatre officiers soudanais, restés fidèles à Emin jusqu'au mois d'octobre 1888, ont contresigné le testament, qui débute, selon la coutume musulmane, par une invocation "à Allah, le glorieux, et à son nom exalté" et qui se termine de même.

LA QUESTION
—DE—
L'Esclavage à Madagascar.

Lettre de M. d'Epinay.

Peu de personnes possèdent sur cette intéressante question de l'abolition de l'esclavage des documents plus sérieux et d'une authenticité plus absolue que M. d'Epinay, dont la bibliothèque contient, au point de vue colonial, de véritables trésors. Voici quelques notes sur le grave sujet dont s'occupe la Chambre, par suite de la proposition de M. Denys Cochin.

Une intéressante lettre de M. d'Epinay à un journaliste parisien :

Mon cher ami,

Voici, en réponse à votre lettre, quelques faits historiques qui sont, je crois, généralement ignorés ou oubliés, et qui pourront intéresser une partie de vos lecteurs.

C'est en 1664 que Louis XIV décida la grande expédition des Indes orientales, dont le but était de coloniser Madagascar et d'en faire une France orientale. Cette colonie se trouvait placée à mi-chemin de la route des Indes, où le Roi avait résolu d'aller faire concurrence aux Portugais, aux Anglais et surtout aux Hollandais.

M. d'Epinay, procureur général du conseil souverain des Indes, fut particulièrement chargé de faire respecter l'article 12 d'un décret qu'il devait rigoureusement appliquer dès son arrivée à Madagascar, lorsqu'il y débarquerait avec le vice-roi, M. le marquis de Mondevergue, directeur en chef de l'expédition.

".... Il est expressément défendu, " dit l'article en question, de vendre " *aucuns habitants originaires du pays* " *comme esclaves, ni d'en faire trafic* " *sous peine de la vie....*"

Cet édit, daté du 26 octobre 1664, fut donc publié *cent vingt-neuf ans* avant le décret de la convention inspiré par l'Angleterre, et qui, abolissant subitement l'esclavage sans préparation et sans indemnité, devait, après d'effroyables massacres, nous faire perdre toutes nos colonies occidentales, causer la ruine de notre marine marchande nourrice de notre marine militaire, de notre commerce et de centaines de riches manufactures qui répandaient ses produits dans toute l'Europe.

En ce qui touchait les esclaves affranchis et la future population dite de sang mêlé, voici l'article 59 de la Déclaration de 1685 qui "octroie aux " affranchis, et *à plus forte raison à* " *leurs descendants*, les mêmes droits, " privilèges et immunités dont jouissent les personnes nées libres ; le " Roi veut qu'ils méritent une liberté " acquise et qu'elle produise en eux, " tant pour leurs personnes que pour " leurs biens, les mêmes effets que le " bonheur de la liberté naturelle " cause à tous les Français."

Je vous assure, mon cher ami, que je n'ai pas fait cet extrait des *Déclarations des Droits de l'homme.* Ce décret est de cent cinq ans antérieur à la protestation faite à l'hôtel Massiac, le 12 septembre 1789, des citoyens libres de sang mêlé devant l'assemblée des colons blancs, présidée par M. le marquis de Gallifet, protestation dont je possède le procès-verbal et dans laquelle les sang-mêlés ne réclamaient qu'un droit accordé par Louis XIV, *qui leur avait permis de jouir de tous les droits de citoyens.*

Ces droits politiques furent accordés par l'Assemblée nationale le 15 mai 1791. Quant à l'Angleterre, elle fit un effroyable tapage, dont retentit l'Europe, lorsqu'elle les accorda libéralement.... en 1829 !

On devrait cependant cesser d'enseigner dans les écoles que c'est de l'année 1789 que datent, en bloc, les grands principes de justice, de philanthropie et d'humanitarisme ! Et on est péniblement surpris, en vérité, d'entendre dire à un publiciste de la valeur de M. Augustin Cochin, dans son ouvrage sur l'abolition de l'esclavage, que les *premières lois qui aient frappé l'esclavage sont l'œuvre de la Révolution !*

Elles furent l'œuvre de Louis XIV et de Colbert, lequel, avant de mourir, avait déjà reconnu que les colonies ne devaient plus être régies d'après *la coutume de Paris*, mais d'après les lois faites sur place et adaptées aux mœurs, aux coutumes, aux usages et aux climats des différentes colonies du royaume.

C'est ainsi qu'il faudra agir pour Madagascar ; je mets non seulement ma bibliothèque nationale à la disposition du gouvernement, mais tous les documents inédits que je possède au sujet de l'abolition de l'esclavage avec apprentissage, indemnité et mesures pratiques après la liberté accordée, abolition à laquelle le nom de mon père est historiquement attaché en ce qui concerne les Indes orientales.

Mille amitiés,

P. D'EPINAY.

LA DIRECTION DU CONSERVATOIRE.

On commence à trouver que le ministre des beaux-arts est bien long à nommer un directeur du Conservatoire. Voici cinq semaines qu'Ambroise Thomas est mort, et le Conservatoire attend toujours.

Il semblait que la nomination de M. Massenet ne devait faire aucune difficulté. Tout le monde le désirait, les professeurs, les élèves, le public, l'Etat et M. Massenet lui-même.

Aujourd'hui, tout le monde veut encore ; c'est M. Massenet qui hésite. Les fonctions de directeur du Conservatoire ne lui paraissent, dit-on, vraiment compatibles avec sa jeunesse, son ardeur au travail, son besoin d'écrire encore, d'aller et venir, bref de continuer, dans une certaine mesure, sa vie actuelle de compositeur acclamé et heureux, que si le directeur est assisté d'un secrétaire capable et expérimenté. Tant qu'on a pensé que M. Rety restait, cela allait tout seul.

Maintenant que M. Rety s'en va, celui qui le remplacera laissera forcément à la charge du directeur la plupart des obligations qu'il assumait. Etre directeur du Conservatoire dans ces conditions-là, c'est huit mois de travail assidu par an, et quel travail ! Bureaucratie....

M. Massenet se sentit-il le courage, si jeune encore, de renoncer à son art pendant les trois quarts de l'année ? Toute la question est là.

Mais si M. Massenet ne se sent pas ce courage—et en vérité on ne sait que regretter : ses œuvres ou son autorité—qui prendra la place qui lui était unanimement attribuée ?

Très probablement M. Victorin Joncières, a-t-on dit, pendant un moment, car il a pour lui sa situation musicale, indépendante de l'école, tandis qu'il a reconnu, par une candidature à l'Institut, l'excellence de l'enseignement scolastique. Il a pour lui ses idées larges en art, idées qui, en 1865, le conduisaient à Munich assister à la première représentation d'un ouvrage de Wagner. L'homme de cet exode ne pourra être qu'un bon réformateur.

On a parlé aussi des candidatures de MM. Emile Pessard et Gaston Salvayre. Elles ont été écartées.

Mais sur le compte de MM. Joncières et Salvayre on se trompait, ainsi qu'il appert des lettres adressées au rédacteur du journal qui avait mis leurs noms en avant :

Mon cher monsieur,

Je lis, sous votre signature, un article où vous dites que si Massenet n'accepte pas la direction du Conservatoire, ce sera très probablement moi qui serai appelé à l'honneur de prendre la place qui lui était unanimement attribuée.

Je n'ai nullement posé ma candidature à la succession de l'illustre maître Ambroise Thomas, au Conservatoire, et, d'autre part, je n'ai jamais été pressenti, à cet égard par l'administration des beaux-arts.

Je vous remercie de ce que vous avez bien voulu dire de flatteur sur mon compte et j'espère, avec vous, que Massenet se déciderra à accepter la situation à laquelle le désignent et son grand talent de compositeur et sa légitime renommée dans le monde entier.

Je vous serais obligé de vouloir bien publier ma lettre dans votre estimable journal, de façon à dissiper toute équivoque.

Recevez, etc.

VICTORIN JONCIÈRES.

Autre réclamation :

Mon cher confrère,

Vous êtes vraiment bien aimable d'avoir prononcé mon nom à propos de la direction du Conservatoire ; mais, non seulement je n'ai point cherché à recueillir la lourde succession de mon très regretté Maître—Ambroise Thomas—mais encore cette pensée n'a point germé et ne pouvait germer dans mon esprit, ne fût-ce qu'un instant !

Je vous serais donc fort reconnaissant, mon chère confrère, de le dire aux très nombreux lecteurs de votre journal, qui, d'après votre article d'aujourd'hui—que j'ai sous les yeux—pourraient croire que ma candidature a été "écartée", alors que je ne l'ai jamais posée....

Recevez, etc.

G. SALVAYRE.

L'AFFAIRE D'ESPIONNAGE DE NANCY.

L'israélite arrêté à Géradmer ces jours-ci a été amené à Nancy ; c'est un nommé Schwartzmann, âgé de dix-neuf ans, qui avait quitté Nancy depuis huit jours, pour échapper sans doute aux investigations de la justice.

Il faisait avec son père le commerce de brocanteur, achetant surtout de vieux galons d'or et d'argent aux sous-officiers ; il est inculpé d'avoir été l'intermédiaire entre le sergent-fourrier Boilot et le major allemand de Metz pour la remise des documents soustraits aux bureaux du génie de Toul.

Un mandat d'arrêt a été également lancé contre Schwartzmann père, mais ce dernier est resté jusqu'ici introuvable. L'ex-sous-officier allemand Martin a été confronté avec Boilot, qui a avoué avoir fait visiter le fort de Toul à Martin en lui prêtant pour entrer, un uniforme de sous-officier français.

UNE POSSIBILITE PRESIDENTIELLE—W. C. WHITNEY.

L'ex secrétaire de la Marine, M William Collins Whitney nie être candidat à la présidence des Etats Unis ; mais ses amis veulent absolument poser sa candidature. M. Whitney est né à Conway, dans le Massachusetts, le 5 juillet 1841 ; il a fortune et intelligence.

UNE AUTRE EXPÉDITION.

Depuis qu'on parle du prochain retour du docteur Nansen, après son expédition au pôle Nord, l'ingénieur Andrée se hâte d'achever ses préparatifs pour le voyage d'exploration qu'il compte entreprendre au mois de juillet prochain dans ces régions.

Ce hardi voyageur, abandonnant la voie maritime, veut essayer de parvenir aux régions polaires dans un aérostat spécialement aménagé à cet effet.

Sur ordre du roi Oscar, le Ministre de Suède à Londres vient de s'entendre avec la Société de Hudson-Bay, dont le siège se trouve à Winnipeg, au Canada, pour qu'on répande parmi les Esquimaux et les Indiens de l'Amérique la nouvelle de la prochaine arrivée en ballon de l'ingénieur Andrée.

On craint, en effet, que ces indigènes ne prennent peur en voyant passer l'aérostat ; c'est pourquoi on a délégué parmi eux des envoyés spécialement chargés de les instruire sur le but du voyage projeté au pôle Nord et de les encourager à venir au secours de l'intrépide explorateur, en cas de danger.

Contre la Tuberculose.

Le ministre de l'agriculture en France, vient de faire signer le décret suivant prescrivant des mesures pour prévenir la propagation de la tuberculose dans l'espèce bovine par les animaux importés de l'étranger :

Article 1er. Les animaux de l'espèce bovine venant de l'étranger, présentés à l'importation en France, sont soumis à l'épreuve de la tuberculine et, à cet effet, ils sont placés en observation à la frontière aux frais des importateurs, pendant quarante-huit heures au moins.

Ceux qui présentent à cette époque les réactions caractéristiques de la tuberculose sont refoulés après avoir été marqués, à moins que l'importateur ne consente à ce qu'ils soient immédiatement abattus. Dans ce cas, l'abatage a lieu sur place, sous la surveillance du vétérinaire inspecteur attaché au bureau de douane d'introduction.

Art. 2. Sont exemptés de l'épreuve de la tuberculine les animaux de l'espèce bovine qui sont désignés pour la boucherie. Ces animaux ne sont admis qu'à destination des marchés de localités où il existe un abattoir public. Ils sont marqués, et le laisser-passer mentionne la localité de destination. Ce laisser passer est renvoyé, dans les quinze jours de sa date, au vétérinaire inspecteur qui l'a délivré avec un certificat d'abatage émanant du vétérinaire préposé à la surveillance de l'abattoir où les animaux ont été sacrifiés.

Dans les cas où les animaux ne seraient pas tous abattus dans la localité déclarée au moment de l'entrée en France, la réexpédition ne pourra avoir lieu qu'avec un laisser-passer délivré par le maire de ladite localité, et à destination d'autres localités également pourvues d'un abattoir public. La justification de l'abattage de ces animaux devra être fournie dans la forme et le délai indiqués au paragraphe précédent.

L'ESPRIT D'AUTREFOIS.

On sait que Napoléon Ier songea à plusieurs reprises à constituer en France une Eglise nationale séparée de Rome. Parfois, il entretenait de ce rêve des membres du haut clergé, qui accueillirent d'ailleurs fraîchement ses ouvertures.

C'est ainsi qu'il interpella un jour, de la manière suivante, Mgr de Barral, archevêque de Tours, parent des Bonaparte :

—N'est-ce pas, mon cousin, que la France peut se passer du Pape ?

—Oui, sir, répliqua le prélat, comme l'armée peut se passer de Napoléon.

L'Empereur n'insista pas, mais il ne tint pas rigueur à l'archevêque de sa réponse, et Mgr de Barral, de retour dans son diocèse, reçut une magnifique crosse en vermeil, impérial cadeau qu'il a légué aux archevêques de Tours.

Le Bureau de Santé de Biloxi a, hier, publié les résolutions suivantes, dont on comprendra aisément l'importance.

A partir du 2 avril, toute personne venant de la Nouvelle-Orléans à Biloxi, devra avoir un certificat du Bureau de Santé de la Nouvel-e-Orléans.

Toute personne qui violerait cette ordonnance sera passible d'une amende n'excédant pas $10, sans préjudice des autres peines à encourir légalement.

Signé : Dr J. J. Lemon, président du Bureau de Santé et F. W. Elmer, secrétaire.

MADAME POUBELLE.

On raconte l'anecdote suivante, qui a une certaine saveur au moment où il est question de M. Poubelle pour l'ambassade de France au Vatican.

C'était à Marseille, au moment de l'exécution des décrets.

Tant et si bien protestèrent les belles Marseillaises que le commissaire de police exaspéré fit appréhender et coucher au poste les plus récalcitrantes de ces dames.

Voilà donc que ces dames invitées à se nommer et le commissaire couchant sur son registre les noms les plus ronflants de l'aristocratie et du commerce marseillais.

Vient le tour d'une des plus exaltées parmi ces héroïnes.

—Votre nom, madame ?

—Mme Poubelle.

Le commissaire croit avoir mal entendu.

—Vous dites ?

—Mme Poubelle.

—Vous demeurez ?

—A la préfecture.

La plume tombe des mains du commissaire. Quel impair ! Dresser procès-verbal à Mme la préfète ! Ses cheveux s'en hérissent d'horreur. Vite il ferme son registre et congédie les délinquantes en bredouillant une mercuriale où les excuses se mêlent aux remontrances.

UN JOLI SONNET.

Nous publions le joli sonnet que, parmi les douze sonnets consacrés aux mois de l'année, M Stéphen Liégeard vient d'écrire sur le mois de mars.

La date du 16 mars, anniversaire de la naissance du prince impérial, donne une actualité particulière à ces vers où passe comme un souffle viril du chantre des *Grands Cœurs :*

MARS.

Les ruisseaux, par les prés ou leur flot fent che-
[mine
D'un transparent cristal, au matin, sont cou-
[verts ;
La neige à plus d'un roc traîne encor son her-
[mine :
Dans l'herbe la fleur dort, mais les yeux entr'ou-
[verts.

Sous le pâle soleil qui leur fait gente mine
Quelques rameaux déjà risquent des bourgeons
[verts
Le marronnier frissonne et son front s'illumine ;
Dans un chaud rayon d'or vont mourir les hi-
[vers.

Oui, c'est ton hâle, ô Mars, qui rallume les flam-
[mes....
Tu rends la sève au corps et l'espérance aux
[âmes ;
Ton souffle a dû passer au seuil des panthéons,

Mois viril, rude mois qui, fier briseur d'entraves,
Fais germer, pour l'acier, les épis et les braves,
Mois du Dieu de la guerre et des Napoléons !

Le misanthrope docteur X.... ausculte une petite dame.

—Dites-moi, docteur, vous parlez du défaut des côtes ; qu'est-ce donc ?

—Le défaut des côtes ? c'est d'avoir servi, si nous en croyons la Bible, à confectionner la première femme.

DEPECHES
Télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Quarantaine établie à Biloxi.

Dépêche spéciale à l'Abeille.

Biloxi, Mississipi, 30 mars—Le Bureau de Santé de Biloxi a promulgué aujourd'hui la résolution suivante :

A partir du deux avril prochain, toutes les personnes arrivant à Biloxi de la Nouvelle-Orléans sont requises d'être munies d'un certificat du Bureau de Santé de la Nouvelle Orléans.

L'auteur de toute infraction à cet ordre sera, s'il est reconnu coupable, puni d'une amende qui ne pourra dépasser $10, en plus d'autres pénalités.

Signé :

Docteur J. J. LEMON,
Président du Bureau de Santé.
F. W. ELMER,
Secrétaire.

Explosion à bord d'un remorqueur.

Dépêche spéciale à l'Abeille

Scranton, Mississipi, 30 mars—Aujourd'hui vers midi le remorqueur Isabelle, amarré à la "chainhouse" de Hunter, Benn et Cie à Moss Point, a été mis en pièces par une explosion.

Le mécanicien Young Taylor, de Mobile, et Giles Broom, de Moss Point, ont été grièvement brûlés.

Le capitaine Fritz Léonard a eu une jambe cassée. Le remorqueur a été mis en pièces par la force de l'explosion. Un noir qui se trouvait à une certaine distance a reçu une grave blessure.

Des parties du bateau sont éparpillées à plusieurs centaines de pieds dans le voisinage.

Personne n'a été tué, mais les blessés sont dangereusement atteints.

La cause de l'explosion est le manque d'eau dans la chaudière.

Réunion démocratique enthousiaste à Paintcourtville.

Dépêche Spéciale à l'Abeille :

Paintcourtville, Louisiane, 30 mars—Les démocrates du huitième ward ont tenu une réunion enthousiaste hier à Paintcourtville.

Huit cents personnes environ s'étaient assemblées pour entendre les orateurs exposer les principes et les clauses du programme démocratique. La population de la paroisse s'est prononcée unanimement en faveur des candidats désignés.

M. Lalande a présidé.

L'honorable sénateur J. M. Leblanc a parlé d'abord et a présenté M. E. A. O'Sullivan, de la Nouvelle-Orléans, qui a prononcé un discours habile en faveur de la démocratie.

M. Joseph Foisc, un avocat bien connu, a discuté les questions de tarif et de prime.

Avec des arguments puissants il a montré les avantages du programme démocratique et a demandé aux électeurs de se rendre en force au scrutin et de repousser les avances des républicains.

M. Jno. Marks, un candidat à la législature, a proclamé son allégeance à la démocratie de sa façon hardie et éloquente habituelle.

L'avocat de la ville de la Nouvelle-Orléans, M. O'Sullivan, a été rappelé.

Cette fois, il a parlé en français, et son accent a beaucoup amusé les dames. Il a déclaré que malgré la défection de quelques planteurs il n'éprouve aucune crainte au sujet de la sécurité du parti démocratique en Louisiane.

NOUVELLES ETRANGERES.

Bataille entre les Troupes Mexicaines et les Yaquis.

Presse Associée.

Hermosillo, Mexique, 30 mars—Des avis officiels reçus à Hermosillo annoncent qu'une bataille a été livrée entre les troupes du gouvernement commandées par le capitaine Ayala et les Indiens Yaquis. Le combat a eu lieu dans les montagnes, près d'un village indien, et les réguliers ont remporté une victoire complète. Vingt Indiens ont été tués ; le nombre de leurs blessés est très important.

On procède à des préparatifs pour la concentration de forces nombreuses dans le territoire indien, et on estime, d'ailleurs, qu'une campagne vigoureuse réussira à soumettre les rebelles.

Un Américain assassiné au Mexique.

Presse Associée.

Tampico, Mexique, 30 mars—Le capitaine J. Norman, du capitaine de navire américain, a été instantanément tué d'un coup de revolver par un autre Américain tenant une pension meublée. La cause du meurtre n'est pas connue. Le capitaine Norman était un membre de l'Association des Pilotes de New-York.

Discussion renvoyée.

Presse Associée.

Paris, 30 mars—Contrairement à l'attente générale les interpellations au sujet de la politique étrangère du gouvernement français, dont notification a été donnée, se seront pas discutées à la Chambre ou au Sénat aujourd'hui.

Les membres de la Chambre des Députés ont décidé à l'unanimité de renvoyer à jeudi prochain la discussion des interpellations.

AU NICARAGUA.

La conclusion de la paix impossible.

Le gouvernement manque de fonds et de munitions.

ON SUGGÈRE L'INTERVENTION DES ETATS UNIS.

Presse Associée.

Managua, Nicaragua, 30 mars, par voie de Galveston, Texas—La commission de paix, composée du docteur Prudente Alfaro, vice-président de la République du Salvador, du général Comans, également du Salvador, et de Senor Ramires, ministre des affaires étrangères du Nicaragua, est revenue à Managua de La Paz, où elle a conféré avec les représentants des Léonistes.

On comprend que les termes de paix proposés par le président Zelaya étaient la reddition de toutes les armes, le paiement de toutes les dépenses de la guerre par les Léonistes et la comparution devant une cour martiale des chefs de l'insurrection.

Non seulement les insurgés n'ont pas accepté ces conditions, mais ils ont demandé la remise entre leurs mains du gouvernement du Nicaragua par le président Zelaya.

Conséquemment, toutes les espérances de paix se sont évanouies, et la guerre va être continuée avec une nouvelle animosité de part et d'autre. Une grande excitation règne à Managua et des mesures sont prises pour envoyer des renforts aux troupes en campagne, de façon à commencer la marche sur Léon dès l'arrivée des munitions et des approvisionnements dont le besoin se fait grandement sentir.

Des bruits alarmants sont dans l'air. On dit que le gouvernement est à court de fonds et de munitions, et que ces faits ne sont pas inconnus des Léonistes. Il paraît que ces derniers reçoivent des renforts du Guatémala et d'autres sources. Il pourrait résulter de ceci des complications dont les conséquences seraient une guerre générale dans toute l'Amérique Centrale.

On suggère dans certains cercles que c'est une bonne occasion d'intervention de la part des Etats Unis, en vue d'un règlement pacifique des questions en litige. D'autant plus qu'un conflit impliquant toutes les républiques de l'Amérique Centrale ferait un grand tort au commerce et au développement des ressources naturelles de ces pays.

Pinar del Rio n'est pas pris.

Presse Associée.

Madrid, 30 mars—Des avis semi-officiels reçus de la Havane annoncent que le rapport de la prise de la ville de Pinar del Rio par les insurgés est controuvé.

Un Journal Espagnol Attaque Violemment le Sénateur Sherman.

Presse Associée.

New York, 30 mars—Dépêche spéciale de Madrid au *Herald*.—*L'Imparcial* attaque violemment le sénateur américain Sherman. Il le traite d'ancien marchand d'esclaves et maintient qu'il désire le succès des rebelles cubains afin de rétablir l'esclavage dans l'île.

République Argentine et Chili.

Presse Associée.

New York, 30 mars.—Dépêche spéciale de Buenos-Ayres au *Herald*.

Après consultation avec le Cabinet, dans une réunion à laquelle assistaient presque tous les ministres, le président est arrivé à une conclusion sur les points devant être rejetés dans les propositions faites par le Chili au sujet de la dispute de frontières.

Quoique le gouvernement argentin soit désireux de satisfaire aux intentions du Chili, la soumission du différend à l'arbitrage, la clause reportant la frontière de la ligne de Demarken au soixante-douzième méridien ne peut être acceptée.

On dit qu'une commission sera envoyée au Chili pour obtenir la réponse finale du gouvernement de ce pays en ce qui concerne les principes qui doivent prévaloir dans la délimitation des frontières entre les deux contrées.

Négociations.

Presse Associée

New York, 30 mars—Le correspondant du *Herald* à Rio de Janeiro annonce que le ministre des Etats-Unis, M. Thompson, négocie un traité d'extradition entre le Brésil et les Etats-Unis.

L'Opinion du Duc de Veragua.

Presse Associée.

New York, 30 mars—Dépêche spéciale de Madrid au *Herald* :

Le duc de Veragua, descendant direct de Christophe Colomb, qui a visité les Etats-Unis pendant l'Exposition universelle de Chicago, a, au cours d'une interview, dit aujourd'hui que son espoir le plus cher est que le différend soulevé entre l'Espagne et les Etats-Unis prenne fin naturellement.

L'Espagne, a-t-il ajouté, a été fortement provoquée pour exprimer son ressentiment contre les Etats-Unis. C'est avec chagrin que je dis que l'action du Congrès américain est la grande insulte du siècle. La seule explication que je puisse trouver est que le peuple et le sénat américains comprennent parfaitement les motifs et la conduite de la guerre cubaine.

Quel que soit le résultat, j'ai confiance que l'idée de rendre justice à l'Espagne triomphera. Mme si la guerre doit éclater entre l'Espagne et les Etats-Unis, et même s'il est possible que la nation espagnole soit rayée de la carte du monde, le nom de l'Espagne ne sera jamais oublié et entrera dans l'histoire honoré et respecté, aussi longtemps qu'il y aura une Amérique avec l'ombre bienfaisante d'un Colomb planant sur elle.

Si la guerre cubaine avait été terminée avec promptitude et dignité, ou s'il n'y avait pas eu de guerre, Cuba aurait maintenant un gouvernement autonome, un gouvernement qui satisferait la majorité des Cubains. Un gouvernement autonome ne peut évidemment pas être accordé à des insurgés.

L'Espagne, a ajouté le duc de Veragua, ne permettra jamais une intervention dans ses affaires. Même si d'autres nations ayant des intérêts presque similaires à ceux de l'Espagne ne prennent pas pas part à la querelle, l'Espagne seule résistera à toute intervention jusqu'à la dernière goutte du sang de ses sujets et au dernier sou de son trésor.

Il a été demandé au duc de Veragua ce qui, à son point de vue, serait, pour le président des Etats-Unis, le meilleur et le plus délicat moyen de sortir de la difficulté présente.

Il a répondu : Ne rien faire et laisser la question s'éteindre. Je ne puis concevoir que le Congrès le force à une action prématurée.

La Situation Politique en France.

LES CONJECTURES.

Les causes de la démission de M. Berthelot

Le Ministère sera soutenu.

MADAGASCAR.

Presse Associée.

Paris, 30 mars—La situation politique en France n'est guère changée, et on pense que cette situation sera maintenue jusqu'à ce que la politique étrangère ait pris une allure définitive à la Chambre des Députés, jeudi prochain.

On pense généralement que la démission de M. Berthelot est due à sa mauvaise santé et à des chagrins de famille.

Le *Gaulois* publie un article sensationnel qui établit que le président Faure a causé la démission du ministre des affaires étrangères.

D'après ce journal, M. Faure aurait mandé M. Berthelot dans son cabinet juste avant la réunion du conseil et lui aurait demandé d'abandonner son portefeuille. Il est ajouté que M. Berthelot, sur l'insistance énergique du président, aurait consenti à se retirer.

On estime que les prochains débats à la Chambre profiteront au gouvernement, qui compte sur une majorité de quatre-vingt.

Quelques membres du centre seulement désirent saisir cette occasion pour renverser le ministère ; les autres maintiennent que même un cabinet radical doit être soutenu dans les circonstances actuelles, quand l'opposition est inopportune et antipatriotique.

Si la discussion prend une tournure dangereuse, il est probable que M. Deloncle, un membre de l'opposition, parlera en faveur du gouvernement et démontrera la nécessité de donner à M. Bourgeois toute liberté d'action dans la situation présente.

M. Bourgeois a été interrogé aujourd'hui à la Commission du budget au sujet de Madagascar. Le premier ministre a déclaré que les produits français entreront franco de droits et que les traités conclus par la reine de Madagascar ont été annulés. Il a dit : les puissances peuvent se plaindre si elles pensent en avoir le sujet.

Nous avons divisé la souveraineté et placé les affaires nationales sous la juridiction des autorités locales, mais nous nous sommes réservés la souveraineté dans les affaires étrangères. Jusqu'à présent les magistrats français n'ont pas eu à exercer leur juridiction envers des étrangers.

Beaucoup de bruit à propos d'une élection.

Presse Associée.

Londres, 30 mars—L'élection au parlement de l'honorable James Burke Roche, frère de lord Fermoy, candidat du Home rule dans la circonscription de Killarney, East Kerrey, cause une grande excitation dans les cercles irlandais.

M. Roche a épousé une fille de M. Frank Work, de New York, mais celle-ci a obtenu le divorce il y a quelques années. Le mari, cependant, a obtenu depuis des tribunaux anglais un décret déclarant nul le divorce prononcé en Amérique, considérant que le mariage à un citoyen britannique rend une étrangère sujette aux lois anglaises seules.

De nombreuses allégations ont été faites au sujet de ce divorce. L'*Independent*, par exemple, reproduit un article d'un journal de New York. Le *Freeman* dit que la convention qui a désigné M. Roche comme candidat ignorait absolument les accusations portées contre son caractère ; et il admet la nécessité d'une enquête.

Aujourd'hui l'*Independent* dit : C'est principalement sur la recommandation de M. Healey que M. Roche a été accepté. C'est le pire cas de tromperie jamais connu en Irlande.

Divers engagements à Cuba.

Un Chef insurgé fusillé.

Presse Associée.

La Havane, 30 mars—Dans une reconnaissance près de Signanes, province de Santa Clara, le colonel Moncada a attaqué les insurgés qui ont eu huit tués et treize blessés.

Les Espagnols se sont emparés de 150 bons chevaux.

Les rebelles ont récemment attaqué le village de Sumidera, province de Pinar del Rio, mais ils ont été repoussés avec une perte de huit hommes ; ils ont emporté leurs blessés.

Les insurgés ont tenté de nouveau de traverser la ligne de troupes établie en travers de la province de Pinar del Rio. Cette fois, c'est dans le sud qu'ils ont fait leur tentative. Ils ont été repoussés.

Le chef rebelle Aguirre, après avoir brûlé Pepe Antonio, a été attaqué près de Bainso par le général Melquizo. La cavalerie espagnole a chargé les insurgés, qui ont laissé vingt-cinq tués sur le